

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON LINAK FRANCE

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliqueront sauf accord contraire écrit entre les parties concernées. Les conditions de l'acheteur contrares aux présentes conditions générales de vente ne seront pas exécutoires pour LINAK FRANCE, même si ce dernier ne fait aucune réclamation à leur sujet. Aucun écart ne sera permis vis-à-vis de ces conditions sans l'accord écrit exprès de LINAK FRANCE.

1.2 Les conditions de commerce international stipulées dans les "Incoterms 2010" s'appliqueront entre LINAK FRANCE et l'acheteur.

2. Passation de commande

2.1 Aucun accord définitif concernant la vente ou la livraison ne sera passé entre LINAK FRANCE et l'acheteur avant que LINAK FRANCE n'ait donné son accord, sous la forme d'une confirmation de commande ou d'un autre type de confirmation écrite expresse.

2.2 Si la confirmation de commande de LINAK FRANCE ne correspond pas à la commande de l'acheteur, ce dernier devra immédiatement le signaler. Dans le cas contraire, l'acheteur sera tenu aux termes de la confirmation de commande.

2.3 Les devis, factures pro forma et autre correspondance associée n'auront pas valeur exécutoire pour LINAK FRANCE.

2.4 Toute annulation ou modification de commande ne sera considérée comme acceptée que sur confirmation écrite de LINAK FRANCE.

En cas d'annulation ou de modification, l'acheteur remboursera à LINAK FRANCE tous les frais raisonnables encourus suite à l'annulation ou à la modification de cette commande.

3. Conditions de livraison

3.1 Toutes les livraisons de LINAK FRANCE se feront à l'usine (FCA Incoterms 2010), et l'acheteur supportera tous les risques de perte, de dommages ou de retard lors du transport. Sauf accord contraire, le transport se fera par les moyens que LINAK FRANCE estimera les plus appropriés, sans aucune responsabilité de celui-ci. Une assurance pourra être souscrite sur demande écrite de l'acheteur.

3.2 LINAK FRANCE s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer une livraison dans les temps. Malgré tout, si un retard se produit, LINAK FRANCE sera en droit de repousser la livraison de 30 jours au maximum, sans que cela ne donne droit à l'acheteur d'annuler la commande. Un retard de livraison n'autorisera pas l'acheteur à réclamer une indemnisation.

4. Taxes

4.1 En plus du prix d'achat, l'acheteur devra payer toutes les taxes ou droits de douane portant sur les produits achetés ainsi que tous les frais nécessaires à l'autorisation de ces produits.

5. Prix

5.1 LINAK FRANCE se réserve le droit de modifier ses prix jusqu'à l'émission d'une confirmation de commande définitive. LINAK FRANCE se réserve également le droit de modifier le prix de certaines commandes confirmées en cas de modifications des coûts de production, des salaires, du coût du matériel, des livraisons de sous-traitants, des taux de change, des frais imposés par les pouvoirs publics.

6. Conditions de paiement

6.1 Hors conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours net à compter de la date d'émission de la facture. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

6.2 Tout retard de paiement dans les délais stipulés ci-dessus entraînera de plein droit l'application d'une pénalité correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à cette date, sans qu'un rappel soit nécessaire, dès le premier jour de retard de paiement et pourra suspendre toutes les futures expéditions. Par ailleurs, une pénalité forfaitaire fixée à 15% des sommes dues sera exigible en cas de recouvrement contentieux. Indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

6.3 L'acheteur ne sera pas autorisé à suspendre des paiements au titre de réclamations portées contre LINAK FRANCE, sauf si ces réclamations ont préalablement été acceptées par écrit par LINAK FRANCE.

6.4 Sauf accord contraire, si l'acheteur ne réceptionne pas tout ou partie des produits, prêts pour livraison, à la date convenue, l'acheteur devra procéder au paiement comme si la livraison avait eu lieu.

7. Droits de propriété

7.1 Les produits livrés resteront la propriété de LINAK FRANCE jusqu'à leur paiement intégral, même si l'acheteur a commencé à les utiliser, à les modifier, ou à les intégrer à ses propres produits.

8. Droits de propriété intellectuelle

8.1 LINAK FRANCE se réserve tous les droits relatifs aux produits et à leur conception. Les produits ne peuvent être copiés ni donnés à des tiers dans le but d'être copiés. Tous les schémas et descriptions envoyés à l'acheteur resteront la propriété de LINAK FRANCE et ne pourront en aucune manière être copiés, transférés ou communiqués à des tiers sans l'autorisation de LINAK FRANCE.

8.2 En cas de violation de la disposition 8.1, l'acheteur devra verser à LINAK FRANCE :

- une indemnisation pour les pertes attribuables à une copie illicite
- le remboursement des frais de justice encourus par LINAK FRANCE

pour faire appliquer ses droits ;

3. le remboursement des frais non judiciaires encourus par LINAK FRANCE pour faire appliquer ses droits.

8.3 Dans le cas d'un projet de développement, si un tiers réclame à LINAK FRANCE des droits de propriété intellectuelle portant par exemple sur des brevets, des dessins et modèles, des droits d'auteur, des marques commerciales ou d'autres droits similaires, l'acheteur du projet remboursera à LINAK FRANCE tous les frais tels que frais judiciaires et dommages-intérêts découlant de cette réclamation, à condition que celle-ci se rapporte aux spécifications et exigences de l'acheteur.

9. Modifications techniques et approbation

9.1 LINAK FRANCE se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ou autres aux produits, y compris aux produits commandés, sans préavis, si ces modifications n'affectent pas les spécifications techniques convenues.

9.2 LINAK FRANCE ne sera pas responsable de l'absence ou de l'interprétation erronée d'informations des catalogues et autres supports écrits rédigés par LINAK FRANCE. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les produits commandés sont compatibles avec l'application. LINAK ne peut connaître, ni maîtriser les conditions sous lesquelles ses produits seront mis en oeuvre par l'acheteur. Sous-entendu, entre autres l'exposition des actionneurs aux vibrations, variation de charge, exposition à des variables extérieures telles que température, humidité, durée et fréquence d'utilisation. De même, les contraintes de sécurité liées au secteur d'activité sont à prendre en compte par l'acheteur lors de la phase de validation. L'adéquation des produits sous de telles conditions ne peut être validée que par des tests dont la responsabilité incombe uniquement à l'acheteur. La validation de la compatibilité des produits LINAK connectés sur l'application via des produits tiers est également de la responsabilité de l'acheteur.

9.3 L'acheteur sera entièrement responsable de l'application et de l'utilisation des produits LINAK, que cette application ou utilisation ait été ou non approuvée par LINAK FRANCE. Les produits ne doivent en aucun cas être utilisés dans un avion ou en rapport avec une énergie nucléaire quelle qu'elle soit.

9.4 L'acheteur s'engage à demander toutes les autorisations nationales ou internationales nécessaires quant aux produits sur lesquels sont utilisés des produits LINAK FRANCE.

10. Réclamations

10.1 Si l'acheteur souhaite faire une réclamation concernant des produits défectueux, cela devra se faire le plus tôt possible auprès de LINAK FRANCE.

10.2 L'acheteur devra immédiatement inspecter les produits à réception afin de s'assurer de l'intégralité de la commande et de l'absence de défauts, d'erreurs ou de tout autre écart par rapport au contrat. L'acheteur pourra déposer une réclamation auprès de LINAK FRANCE dans un délai de 10 jours après réception des produits si les défauts en question étaient visibles lors de l'inspection de l'acheteur à réception de ces produits.

10.3 LINAK FRANCE ne sera pas responsable des dommages ou pertes subi(e)s pendant le transport, et toute réclamation à cet égard devra être déposée auprès du transporteur concerné.

11. Droits en cas de non-conformité

11.1 La responsabilité de LINAK FRANCE vis-à-vis de produits défectueux est limitée aux points suivants :

11.2 LINAK FRANCE est uniquement tenu de procéder à une nouvelle livraison ou à la réparation de l'article défectueux, au choix de LINAK FRANCE, et uniquement si celui-ci a reçu une réclamation écrite du client dans un délai de 12 mois après la date de livraison, à l'exception d'autres accords.

11.3 Si des défauts sont découverts dans la conception, les matériaux ou la fabrication d'un article LINAK, le client devra s'en plaindre immédiatement par écrit à LINAK FRANCE en renvoyant l'article défectueux à LINAK FRANCE ou à l'adresse stipulée par ce dernier, les frais de port et l'assurance étant à la charge de l'expéditeur, accompagné d'une note expliquant le motif de ce retour. Si LINAK FRANCE convient que l'article est défectueux et que l'acheteur a fait part de sa réclamation dans les délais, LINAK FRANCE remplacera l'article ou le réparera gratuitement. LINAK FRANCE remboursera à l'acheteur les frais de port payés par ce dernier pour l'envoi des articles défectueux à l'adresse de LINAK FRANCE, uniquement si LINAK FRANCE a autorisé par écrit le mode d'expédition et les coûts associés avant l'expédition de ces articles.

11.4 LINAK FRANCE ne retirera, remplacera ni remontera en aucun cas des articles LINAK ayant été intégrés à des produits d'une autre marque. La nouvelle livraison ou la réparation au titre de la garantie ne sera en aucun cas effectuée hors de la zone d'activité de LINAK FRANCE.

12. Responsabilité associée aux produits

12.1 LINAK FRANCE sera responsable des produits conformément à la législation applicable en la matière, mais n'assumera aucune responsabilité au-delà de celle établie par la législation. Toute responsabilité associée aux produits, non établie par la loi mais qui s'est développée conformément à la pratique juridique relative aux indemnisations est donc expressément écartée. En outre, LINAK FRANCE ne pourra être tenu pour responsable en cas de pertes d'exploitation, de perte de profits ou d'autres pertes indirectes découlant des produits LINAK défectueux.

12.2 L'acheteur indemniserà LINAK FRANCE, à hauteur de la responsabilité de ce dernier vis-à-vis de tiers, de tout dommage ou perte pour lesquels LINAK FRANCE n'est pas responsable vis-à-vis de l'acheteur conformément à la clause 12.1 ci-dessus.

12.3 La responsabilité de LINAK FRANCE ne saurait être engagée en cas d'erreur d'application du produit, d'accidents, de mauvaise maintenance, d'installation incorrecte, d'installation électrique défectueuse, d'erreur dans l'application du produit dans lequel l'article fourni par LINAK FRANCE serait utilisé.

12.4 En tout cas, la responsabilité de LINAK FRANCE des dommages matériels ne peut dépasser la somme de 75 000 euros.

13. Garantie

13.1 Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de dix-huit mois à compter de la date de fabrication, indiquée sur l'étiquette du produit, pour une utilisation du bien définie dans la commande. La garantie est exclue ; - si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur ; - si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation ; - si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur ; - si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure. Au titre de la garantie, il est précisé que l'acheteur devra immédiatement renvoyer les articles défectueux à LINAK, fret et assurance à la charge de l'expéditeur, avec une explication détaillée des motifs de renvoi. Si LINAK accepte la réclamation relative à un défaut, LINAK est libre de choisir ou bien la réparation gratuite de l'article ou le remplacement de celui-ci. LINAK enverra l'article réparé ou remplacé gratuitement à l'acheteur, et remboursera à celui-ci dans une limite raisonnable les frais liés au renvoi à LINAK des articles défectueux.

14. Force majeure

14.1 Les circonstances suivantes entraîneront une exemption de responsabilité si elles empêchent l'exécution du contrat ou rendent cette exécution excessivement onéreuse : conflits de travail et autres circonstances échappant au contrôle des parties concernées, telles qu'incendie, guerre, mobilisation ou appel militaire de même ampleur, réquisition, confiscation, restrictions monétaires, troubles civils ou émeutes, absence de transport, pénurie générale de biens, restrictions de carburant, et défauts ou retards de livraison des sous-traitants en raison des circonstances mentionnées dans la présente clause.

14.2 Ces circonstances n'entraîneront une situation de force majeure que si leur influence sur l'exécution du contrat n'était pas prévisible au moment de la signature de ce contrat.

14.3 Toute partie souhaitant faire valoir une situation de force majeure comme mentionnée à la clause 14.1 devra rapidement informer l'autre partie par écrit du début et de la fin de cette situation. En cas de force majeure du côté de l'acheteur, celui-ci devra couvrir les frais encourus par le vendeur pour la protection et la garantie des produits LINAK concernés.

15. Confidentialité

15.1 L'acheteur tiendra strictement confidentielles et ne divulguera à aucun tiers les informations confidentielles reçues au cours de ses activités avec LINAK FRANCE.

16. Droit applicable et lieu de règlement des conflits

16.1 Tout conflit ou désaccord entre LINAK FRANCE et l'acheteur sera réglé par le droit français uniquement.

16.2 À moins que LINAK FRANCE ne donne son accord écrit à une procédure d'arbitrage, qui se déroulera à ce moment-là à Angers, tous les conflits seront réglés par voie de droit dans la juridiction de LINAK FRANCE, au tribunal de Commerce d'Angers.

Current revision release date 1 January 2016,

Latest review date 1 January 2016

MA-S7-00-219-D

LINAK FRANCE E.U.R.L

13, rue de la Claie

BP 80238 Z.I. d'Angers-Beaucouzé

F-49072 Beaucouzé Cedex

Phone: +33 (0) 2 41 36 34 34

Fax: +33 (0) 2 41 36 35 00

www.linak.fr